

Sommaire :

1.	Livret d'accueil du Service informatique du Secondaire 2 .....	1
2.	Spécificités concernant les étudiant-e-s du Lycée Jean-Piaget .....	1
2.1.	La messagerie électronique .....	1
2.2.	Dossier personnel <i>Mes documents</i> - M:\.....	1
2.3.	Dossier public P:\.....	1
2.4.	Lieux de travail pour les étudiants.....	2

Remarque : Ce guide concernant les ressources informatiques pour les étudiant-e-s est disponible sur le site internet du Lycée Jean-Piaget :  
Pour y accéder, [www.lyceejeanpiaget.ch](http://www.lyceejeanpiaget.ch) -> LYCÉE -> SERVICE INFORMATIQUE

## 1. Livret d'accueil du Service informatique du Secondaire 2

Les ressources informatiques sont mises à disposition par le Service informatique du Secondaire 2 (SiS2). Toutes les ressources sont présentées dans son livret d'accueil ([lien](#)).

Toutes les personnes utilisant les ressources informatique du Secondaire 2 se doivent de respecter les conditions d'utilisations ([lien](#)) et les règles édictées par le préposé à la protection des données ([lien](#)).

## 2. Spécificités concernant les étudiant-e-s du Lycée Jean-Piaget

### 2.1. La messagerie électronique

La messagerie RPN est utilisée par l'administration et par le corps enseignant du LJP pour vous transmettre des informations. Vous êtes tenu-e à relever votre boîte aux lettres électronique tous les 2 jours au minimum.

### 2.2. Dossier personnel *Mes documents* - M:\

Chaque étudiant-e possède un dossier personnel nommé *Mes documents*. Ce dossier n'est accessible que par la personne qui en est détentrice. Il est connecté au disque logique M:\. Le dossier personnel **Mes Documents** des étudiant-e-s contient un **sous-répertoire AccèsProf** qui est accessible au corps enseignant. L'enseignant-e peut donc consulter un document réalisé par l'étudiant-e si ce dernier l'a déposé dans ce sous-répertoire. Le **corps enseignant n'a pas accès aux autres dossiers** et documents mémorisés dans les répertoires *Mes documents* des étudiant-e-s.

### 2.3. Dossier public P:\

Toutes les utilisatrices ou tous les utilisateurs (étudiant-e ou enseignant-e) ont accès à un dossier public connecté au disque logique P:\. Ce dossier comprend des sous-répertoires permettant des échanges sécurisés entre le corps enseignant, entre les étudiant-e-s, entre le corps enseignant et les étudiant-e-s...

**ProfElev** permet les échanges entre l'enseignant-e et ses étudiant-e-s ; les documents sont en lecture seule pour les étudiant-e-s.

**ElevProf** permet aux étudiant-e-s de déposer des documents dans le sous-répertoire d'un enseignant-e.

**ElevElev** permet les échanges entre étudiant-e-s. Attention, le contenu de ce répertoire est automatiquement effacé le dernier dimanche de chaque mois.

## 2.4. Lieux de travail pour les étudiants

Des ordinateurs en libre-service sont dans les salles B260 et C012. Ces salles sont ouvertes selon les horaires d'ouverture des bâtiments de 7h30 à 18h00. **L'accès à ces salles n'est autorisé qu'aux étudiant·e·s du LJP.**

Des ordinateurs sont également disponibles à la médiathèque.

Dans tous les lieux de travail où il y a du matériel informatique, il est interdit d'apporter de la nourriture et des boissons. Veuillez s'il vous plaît respecter cette règle qui permet de faciliter l'entretien du parc informatique. Avant de quitter votre place, vous veillerez à ce que le matériel informatique et le mobilier soient rangés.